

DÉPARTEMENT

VIENNE

ARRONDISSEMENT

CHÂTELLERAULT

COMMUNE

MAIRÉ

PROCES-VERBAL

RÉUNION 06 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 02 décembre 2024, s'est réuni le 06 décembre 2024, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

Nombres de conseillers :

en exercice : 08

présents : 05

votants : 06

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, Mme Nathalie COX, Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Bernard CLÉMENT, M. Manuel MARONNEAU.

ABSTENT (S) Ayant donné pouvoir : M. Bertrand CALMARD à M. Thierry TRIPHOSE.

ABSTENT (S) Excusé (s) : M. Jacky COMTE.

ABSTENT (S) : M. Joël TISSOT.

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie COX.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2024.

Le Conseil municipal arrête le procès-verbal.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération concernant la fermeture de la déchèterie de Lésigny.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n°2024-12-59

DEVIS CUISINE GÎTE DE LA PETITE GUERCHE

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil municipal que, dans le cadre des projets d'investissements pour 2024, des travaux concernant le gîte de la Petite Guerche ont été prévus. Ainsi, il est demandé de se prononcer sur les devis proposés pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- retient le devis de l'entreprise IKEA, sise à Tours rue Désiré Lecomte de 7 411,33 € HT concernant la cuisine du gîte de la Petite Guerche.

- Autorise Monsieur le Maire à signer ledit devis.

Délibération n°2024-12-60

ENGAGEMENT DE 25% DU MONTANT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT ANNÉE 2024 SUR L'ANNÉE 2025.

Monsieur le Maire demande que l'on autorise un engagement de 25% du montant des dépenses d'investissement 2024 sur le budget d'investissement 2025.

1/3
RC

- 203 → 10 000,00 €
- 212 → 15 000,00 €
- 2131 → 50 000,00 €
- 2152 → 2 000,00 €
- 2156 → 5 000,00 €
- 2188 → 10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2024-12-61

CONTRAT SAISONNIER POUR L'ANNÉE 2025

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de se prononcer sur le renouvellement du contrat saisonnier pour 2025 concernant le service technique, dont le nombre d'heures sera déterminé en fonction des besoins de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2024-12-62

FIXATION DU TAUX HORAIRE DU PERSONNEL TECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX EN RÉGIE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'afin de comptabiliser le coût du personnel imputable aux travaux réalisés en régie, il convient d'en fixer le tarif à compter du 01 décembre 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'approuver le coût horaire des travaux en régie à 20,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2024-120-63

OPPOSITION A LA FERMETURE DE LA DECHETTERIE DE LÉSIGNY

En octobre 2024, les dirigeants du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural (SIMER) ont présenté leur nouveau Directeur Général des Services lors d'une réunion en Mairie de Lésigny. Ils en ont profité pour annoncer un projet de fermeture de la déchetterie locale.

Raisons de la fermeture :

- La déchetterie ne serait plus conforme aux normes en vigueur.
- Un nombre significatif d'habitants fréquentait déjà la déchetterie de Pleumartin.

Réactions et préoccupations :

Aucune date de fermeture n'a été fixée, mais la mairie a immédiatement exprimé son désaccord face à cette décision.

- Les inquiétudes portent sur une augmentation des dépôts d'ordures sauvages, phénomène déjà amplifié par la nouvelle organisation de la collecte des déchets.
- Le projet est perçu comme une délocalisation de services publics, visant principalement à réaliser des économies au détriment de la qualité de vie des habitants, notamment dans les zones rurales.

Le message central est un refus catégorique de cette fermeture, perçue comme nuisible à la vie rurale et à la gestion locales des déchets.

2/3


Après en avoir délibéré, **les membres du Conseil municipal votent à l'unanimité le refus** annoncé par les dirigeants du SIMER de la fermeture de la déchetterie de Lésigny et demande la remise aux normes de cette installation par la SIMER.

Questions et informations diverses :

Sivos : Monsieur le Maire informe qu'une rencontre est prévue fin janvier avec Monsieur le Sénateur et monsieur le Député concernant l'avenir du Sivos.

Bulletin municipal : Madame COX indique que le bulletin municipal est en cours de réalisation.

Poin sur le budget :

DÉPENSES INVESTISSEMENT	149 418,00€
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	125 894,00€
RECETTES INVESTISSEMENT	170 567,00€
RECETTE DE FONCTIONNEMENT	175 818,00€

Sacem : Monsieur le Maire fait savoir qu'un accord entre l'AMF et la Sacem destiné aux communes de moins de 5000 habitants a été passé, et a permis la mise en place d'un unique forfait annuel de 152,01 euros TTC par an quel que soit le nombre d'évènement.

Réunion publique - Vœux : Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique concernant l'ABC aura lieu le 24 janvier à 17 heures, suivie des vœux pour 2025 à 18 heures 30.

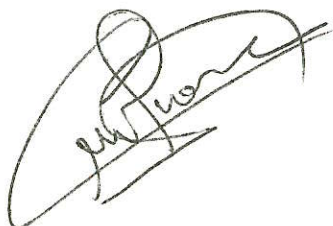
Travaux Mairie : Monsieur le Maire propose de faire une porte côté cellier qui va rejoindre la salle de repos.

Village fleuris : Monsieur le Maire fait savoir que nous avons reçu deux prix – 2^e prix départemental dans la catégorie de moins de 500 habitants – Prix spécial « démarche participative ».

Repas de aînés : Monsieur le Maire informe que le repas des aînés aura lieu le 14 décembre 2024, ce repas est organisé et financé par le Comités des fêtes.

Fin de séance 21h41

Le Maire,
Thierry TRIPHOSE



Secrétaire de séance
Nathalie COX

